

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2015

L'an deux mil quinze le treize du mois d'octobre le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 6 octobre 2015

Présents : M. DRU Georges - M. GACON Thierry - M. GEORGES Bruno - Mmes JONIER Michelle - ROLLET Aurélie - LAUR Jeanine - ROTA Chantal - FOND Pascale - Mrs PIQUET Denis - TAMIN Yves - GROULARD Cyril - SAYROUX Frédéric - BAILLON Jean-Paul - Mmes CLAIRE Marina - PAPON Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame PAPON Isabelle

1 - RAPPORT CLECT 2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport définitif 2015 de la commission locale d'évaluations des charges transférées (CLECT) qui a déterminé le montant des charges transférées.

Il indique que l'évaluation étant effectuée, le rapport doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport définitif de la commission locale d'évaluations des charges transférées ainsi que la compensation définitive 2015.

2 - COUR PETIT LOUVRE : éclairage (SIEL)

Le Conseil municipal : prend acte que le SIEL, dans le cadre de ses compétences transférées par la Commune, assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Eclairage de la cour du Petit Louvre » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- Décide d'amortir ce fonds de concours en UNE année,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

3 - AVIS P.L.H.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'élaboration du programme local de l'habitat 2016-2021 arrive à son terme et l'arrêt du projet PLH se fera lors du conseil communautaire du 29 octobre 2015.

Il présente les grandes lignes de ce projet et indique qu'un avis de la commune sera à rendre avant fin décembre 2015 pour que ce document soit validé. Sera soumis à la réunion du conseil municipal prévue le 10 novembre 2015.

4 - REMBOURSEMENT GROUPAMA

Le Conseil municipal accepte le remboursement partiel de GROUPAMA pour le sinistre du 5 juin 2015 concernant des dégâts occasionnés sur des panneaux de signalisation par un véhicule non identifié.

5 - ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire indique que le compromis de vente concernant une parcelle à acquérir au Tafret devrait être signé fin octobre 2015. Cette acquisition foncière servira à la création du nouveau lotissement « la Treille ».

6 - INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il aura à émettre un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale modifiant la carte de l'intercommunalité dans le département de la Loire.

Cet avis sera à donner dans les 2 mois courant à compter de la réception du courrier qui sera transmis par Monsieur le Préfet d'ici fin octobre 2015.

7 - DIVERS

AD'AP : Il est rappelé au conseil municipal qu'un agenda d'accessibilité programmée devait être déposé en Préfecture pour le 27 septembre 2015. La société APAVE missionnée pour sa réalisation n'a pu le réaliser dans les délais fixés par la loi en raison d'une surcharge de travail induit par cette loi. La Préfecture a accepté une prorogation pour le dépôt de ce dossier, la date limite a été reportée au 30 novembre 2015.

Il est décidé le retrait de la délibération 2015-82 relatif à la majoration de 10% en cas de retard de règlement du restaurant scolaire.

Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à Roannais Agglomération dans les zones aménagées par l'établissement public de coopération intercommunale.

Suite à la délibération du conseil municipal du 7 septembre 2015, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération qui devra mentionner le nom exacte de la zone concernée, soit pour la commune de LA PACAUDIERE : « zone artisanale et commerciale de Canillat ». Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire communique un courrier du Syndicat des Eaux de la Teysonne nous demandant les travaux à prévoir en 2016. Pas de travaux à programmer sur la commune de LA PACAUDIERE en 2016 pour le Syndicat des Eaux.

Il est communiqué un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie relatif à la préparation de la rentrée 2016 dans les écoles publiques.

Il est communiqué les remerciements du souvenir français pour la subvention communale ainsi que ceux du comité de jumelage pour la réception d'accueil de nos amis Suisses à l'occasion du 30^{ème} anniversaire.